

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Délib.2010.59 Délibération pour demandes de subventions Multisports et jeux d'enfants

L'an deux mille dix et le deux Novembre,

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Prim, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mr Patrick BARRAUD, Maire.

Date de convocation: 27 octobre 2010

Mrs Patrick BARRAUD, Didier GERIN, Pierre GUILLET, Michel CROS, Eric

CLO, Pierre VALVERDE, Stéphane JODAR,

Mesdames: Daphné GAULT, Noélie LASCOLS, Sylviane VANEL, Annick

MOURARET

Absents excusés : Sylviane MONNOT, Michel RÖDEL, Guy BATTAGLINI, Franck

DENOLLY

Pouvoir de Sylviane MONNOT à Michel CROS Pouvoir de Michel RODEL à Pierre VALVERDE Pouvoir de Guy BATTAGLINI à Stéphane JODAR

Secrétaire de séance : Mr Michel CROS.

Dans la suite de la délibération 2010.58, concernant la mise en place d'un groupe de travail élargi à la population autour du projet d'espace multisports et de jeux d'enfants, Monsieur le Maire indique au conseil municipal que ce type de projet relève de plusieurs lignes de subventionnement, à solliciter par le biais de dossiers de demandes de subventions.

Pour ce faire Mr le Maire rappelle qu'il est nécessaire de faire parvenir dans les meilleurs délais les dossiers aux différentes structures concernées : Rhône Pluriel; Jeunesse et Sports (état); Conseil Général et autres organismes.

Ces dossiers nécessitent l'engagement formel du conseil municipal sur ces objets, les modalités de conduite du projet, et le montant plafond annoncé précédemment à savoir 120000 € HT pour la partie matériels spécialisés.

Ces engagements sont à prendre sous la forme d'une délibération qu'il sollicite de la part du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- > Décide de conduire le projet dans les conditions et limites sus indiquées et charge Monsieur le Maire de préparer les dossiers de demande de subventions.
- > Autorise Monsieur le Maire a signer tout document se rapportant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire : Patrick BARRAUD